

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTÉ

L'an deux mil VINGT CINQ

Le 17 avril 2025 à 19h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Pouilly sous Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 10 avril 2025

Présents : M. CHIGNIER Bernard, M. MATRAY Jean-Luc (arrivé à 19h10), Mme MONTANES Véronique, Mme GASDON Christine, M. FAYOLLE Jean, M. MEUNIER Gérard, M. DURANTIN Michel, M. BERTHELIER Bruno, M. HERTZOG Etienne, M. LACROIX Jérémie (arrivé à 19h05), Mme URBAIN Sandrine, M. BUTAUD Jean Charles, M. LOMBARD Jean Marc, M. GODINOT Alain, M. VAGINAY Laurent, Mme VAGINAY Hélène (arrivée à 19h10), Mme LEBEAU Colette (arrivée à 19h10), M. VIODRIN Jérôme, M. DESBENOIT Bernard, M. JARSAILLON Philippe, Mme JOLY Michelle, M. LAMARQUE Michel, M. VALORGE René, Mme CARRENO Mercédès, M. CROZET Yves, Mme LEBLANC Florence, M. CHENAUD Fabrice, Mme CALLSEN Marie-Christine, M. DESCAVE Guillaume, M. AUBRET Alain, M. PALLUET Dominique, M. DUBUIS Pascal, M. MOULIN Bernard, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 41 Nombre de présents : 34 Nombre de votants : 39

Excusés : M. GROSDENIS Henri, Mme BOURNEZ Christine, Mme FEJARD Carole, Mme PONCET Sylvie, M. VALENTIN Alain, M. LAPALLUS Marc, Mme DUGELET Isabelle remplacée par M. VAGINAY Laurent, Mme TROUILLET Nelly.

Pouvoirs : M. GROSDENIS Henri à M. VALORGE René, Mme BOURNEZ Christine à M. FAYOLLE Jean, Mme FEJARD Carole à M. DURANTIN Michel, Mme PONCET Sylvie à M. LACROIX Jérémie, M. VALENTIN Alain à M. DESCAVE Guillaume.

Election d'un secrétaire de séance : M. BUTAUD Jean Charles (Ecoche).

N°2025/N°093

OBJET : DECHETS MENAGERS – MISE NE PLACE D'UN FILIERE PNEUMATIQUE

Monsieur le Président rappelle que Charlieu Belmont Communauté est déjà en contrat avec ALIAPUR pour faire reprendre les pneumatiques des particuliers. Cette filière est, certes à coût 0 mais avec quelques contraintes (uniquement les pneus véhicules légers « propres », déjantés, non coupés) ce qui exclut bon nombre de pneus notamment ceux retrouvés sur les dépôts sauvages. Pour rappel, la gestion des pneumatiques est régie depuis 2023 selon le principe de la REP. ALIAPUR, FRP et TYVAL ont été agréés en tant qu'éco-organismes à compter du 1er janvier 2024 jusqu'au 31 décembre 2028.

Par un courrier en date du 14 février 2025, ALIAPUR informe la collectivité de la mise en place de cette filière avec proposition de contractualisation (cf courrier et contrat type joint). Cette nouvelle filière accepte désormais bon nombre de pneus (pneumatiques sur jantes et quel que soit leur état, y compris les pneus trouvés sur les dépôts sauvages...) avec des enlèvements et un traitement sans frais pour la collectivité.

Oùï cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- valide la mise en place de la nouvelle filière Pneumatique,
- décide de gérer en direct la REP,
- autorise le Président à signer le contrat type (ci-annexé)

Le Secrétaire de séance
de la commune de Ecoche
M Jean Charles BUTAUD

Le Président de la Communauté Représentant
De Communes
M René VALORGE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20250417-2025-093-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/04/2025
Publication : 22/04/2025

